

# Le plan de gestion du Parc marin largement approuvé

L'ensemble des acteurs qui vont porter le message et réaliser les actions de la protection et de la mise en valeur des espaces marins et terrestres du Cap et de l'Agriate ont validé à une large majorité un document dynamique



Gilles Simeoni et Maddy Cancemi ont animé les débats en présence du préfet, François Ravier.

À la fin des travaux, après quatre heures d'immersion dans le plan de gestion du Parc naturel marin du Cap et de l'Agriate à la salle des fêtes de San Martino, l'attention était toujours en alerte pour visionner le documentaire sur les atterres qui racontent le sol et ravivent les héritiers de position ou pour écouter le projet d'un sentier sous-marin pédagogique.

Le préfet de Haute-Corse est tout aussi attentif que Gilles Simeoni, qui préside le Parc, Maddy Cancemi, la directrice déléguée, et le vivier de maires et d'associations

unanimement sur l'ampleur du travail pour protéger, valoriser et mettre en lumière une péninsule marine aimée et façonnée par les femmes et hommes viscéralement chevillés à leurs paysages et à leur mémoire.

Les groupes de travail thématiques ont élaboré ce plan ambitieux pour une durée de quinze ans. Largement validé à quelques réticences près.

Difficile de décliner tous les enjeux et toutes les actions dont certaines sont engagées. Quelques-unes ont retenu subjectivement notre attention.



L'ensemble des acteurs de la gouvernance du Parc marin étaient présents pour la longue séance de travail qui s'est tenue à la salle des fêtes de San Martino à l'invitation du maire Jacky Padovani.

PHOTOS IONATHAN MARI

## Des cartographies pour le mouillage

Pour améliorer la qualité de l'eau, des aides seront accordées aux communes qui ne sont pas encore dotées de

station d'épuration. Si l'avi-faune est connue, on ignore tout ou presque des zones d'alimentation et de repos des oiseaux, raison pour laquelle les puffins cendrés seront flanqués de petites balises. Il est important d'identifier ces zones : si on ne fait rien, d'ici peu, pas un seul oiseau n'aura pas ingurgité du plastique au moins une fois.

Une multitude de mesures sont en gestation pour protéger les espèces les plus vulnérables, les cétacés, les tortues marines, la grande nacre. Plus question non plus que les posidonies aient à souffrir des mouillages. Le préfet, en accord avec les communes, prendra des arrêtés pour in-

terdire certains secteurs une fois les cartographies les plus fines réalisées.

## Observatoire pour le climat

Il s'agira encore de mieux évaluer les ressources halieutiques avec les pêcheurs professionnels, de promouvoir les ports propres, maîtriser la fréquentation des sites sensibles. Acteurs et visiteurs devront prêcher la bonne parole et la bonne pratique du Parc. Même les grandes compagnies maritimes s'y engagent à bord de leur flotte.

Tout sera aussi fait pour prémunir du pillage le patrimoine sous-marin et mettre

en valeur le patrimoine terrestre, à l'exemple des entrepôts séculaires.

Le Parc sera aussi observatoire pour le changement climatique car la floraison ou la nécrose des espèces sont des indicateurs fiables.

Gilles Simeoni, à l'aise comme un poisson dans l'eau malgré la pression du vote du plan de gestion, a souhaité que l'état prévoie davantage de moyens financiers pour tous les parcs marins tant ils jouent un rôle primordial pour la protection de l'environnement et le développement durable.

Le message est passé sans friture, semble-t-il.

J.-M. R.

## Le plus grand Parc de la métropole

Créé par décret voici presque trois ans - le 15 juillet 2016 -, le Parc est le huitième et le plus vaste de la métropole, englobant 225 km de côtes et 6 830 km<sup>2</sup> d'espaces maritimes dont les deux tiers dans la zone économique exclusive française. Il débute à l'Ouest, à la pointe de Lozari et à l'Est, à la limite nord de Bastia, sa ville-porte. Sa gouvernance est assurée

par un conseil de gestion de 48 membres (42 étaient physiquement présents) répartis dans 7 collèges. Tel qu'il a été présenté et approuvé hier soir, le plan de gestion sera soumis à la consultation publique avant son examen pour approbation par le conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité le 24 septembre prochain.